

NOS BASES HISTORIQUES ET JURIDIQUE SUR LES ILES MALOUINES

par M. ROBERTO REPETTO

Prophétiquement, Paul Groussac écrit en 1910: "Il serait plus digne —dit-il— et plus prudent (pour l'Angleterre) de ne pas attendre l'heure —proche— où l'Argentine ayant le droit de se rendre justice, aura aussi les moyens. . ." Groussac, qui avait un esprit si peu incliné aux vaticinations, si concis, sur quoi fondait-il cette certaine prédiction? Il s'appuyait sur nos titres historiques et juridiques. Dans ce cas, le droit est la racine de tout, car, c'est justement parce que le droit est de notre côté, que ce conflit existe. Le sentiment de justice né de notre droit, et le sens de l'injustice originé par sa violation, sont les motifs qui déterminent le conflit; ce sentiment est aussi la cause de l'unité qui a transformé une communauté divisée, qui avait oublié son Histoire, en une nation capable d'affronter avec dignité, ce tragique défi du destin. La justice est à la base de l'attitude que L'Argentine prit face à elle-même et face au monde, attitude qui révèle sa volonté d' "être" dans la justice.

I. — LA DECOUVERTE

Tout d'abord la découverte. Depuis plus de deux siècles, de grandes passions ont secoué le monde, suscitées par ces petites îles australes. Son Histoire est étrange et riche d'évènements; c'est une Histoire d'illustres navigateurs, de filibustriers, et d'aventuriers impulsés par le contrebande et le gain; une Histoire d'hommes habitués à l'hiver et à la tempête, capables de subsister des ressources de la mer —la chasse à la baleine et à la phoque— des hommes habitués à supporter les forts vents qui frappent l'archipel

et à faire face aux puissantes vagues de l'Atlantique Sud. Au fond de la scène apparaissent d'importantes nations du monde, luttant pour la domination de ces îles stratégiques, clé de l'Atlantique Sud et point d'appui pour les deux détroits qui constituent la route vers le Pacifique.

Il est certain qu'elles ont été découvertes par les espagnols. Il paraît que Magellan ou Esteban Gomez les ont aperçues pour la première fois en 1520. C'est ce qui découle des documents trouvés il n'y a pas longtemps à la bibliothèque du Vatican. D'autres voyages postérieurs —Loaysa (1526) et Camargo (1540)— ont ratifié la domination espagnole sur les îles. Mais, en plus, l'archipel était compris dans la zone adjugée à l'Espagne par les Bulles du Pape Alexandre VI, qui attribuait la souveraineté. Ainsi, dès le début il a été compris que les Bulles attribuaient à la Couronne Espagnole le domaine des territoires américains. Ajoutons qu'en 1938, le géographe français Marcel Destombes, présenta au Congrès International de Géographie tenu à Amsterdam, une carte marine qui situe avec précision les Malouines. Cette carte fut donnée en 1521, par Esteban Gomez, pilote du navire espagnol "San Antonio" et ensuite, elle fut dessinée, à Séville, par le cartographe Reinel. Ceci corrobore que les espagnols ont découvert les îles.

Sur ces faits qui accordaient du droit, s'élevait dominante la politique spirituelle de l'Espagne, qui considérait l'Amérique comme un patrimoine perpétuel de la couronne. Les espagnols ont jugé que le fait américain était différent des conquêtes habituelles car il était différent de tout ce que l'histoire avait connu auparavant. Ils comprirent que le Nouveau Monde augmentait le pouvoir de l'Espagne et même celui de l'homme, en étendant son domaine sur des terres nouvelles et des mers inconnues. La réalité montrait une face qui imposait des solutions différentes à "l'entreprise des Indias", comme ils l'appelaient. Les espagnols pensaient qu'il n'était pas suffisant de conquérir et de subjuguier ces territoires par la force. Le cheval, l'acier et la poudre n'étaient pas suffisants, il fallait en plus, justifier le fait qui même étant matériel avait quelque chose de surnaturel devant Dieu et devant la justice. C'est pourquoi, la terre d'Amérique ne pouvait être ni cédée ni négociée comme toute autre possession, car elle devait toujours

constituer le patrimoine de l'Espagne. Tout ceci est parfaitement et clairement exprimé par les mots qui précisent le droit du Roi, des mots qui se trouvaient en tête du vaste ensemble de las Leyes de Indias. Elles disaient: "Par donation du Saint Siège Apostolique et par d'autres titres justes et légitimes nous Sommes Seigneur des Indes Occidentales, des Îles et de la Terre Ferme de la Mer Océan, qui ont été et qui seront découvertes et qui ont été incorporées à notre Couronne Royale de Castille. Et parce que c'est notre volonté et nous avons ainsi promis et juré qu'elles demeureront toujours unies pour leur plus grande perpétuité et fermeté, nous interdisons l'aliénation des îles. Et nous mandons qu'elles ne soient jamais séparées de notre Couronne Royale de Castille, ni désunies, ni divisées, totalement ou partiellement, ni ses villes, et villages, et peuplements, en aucun cas, et en faveur d'aucune personne... nous promettons et engageons notre foi et notre parole Royale, en notre nom et en celui des rois nos successeurs, que ces terres ne seront jamais aliénées, ni séparées totalement ou partiellement, ni ses villes ni ses peuplements, par aucune cause ou raison, ni en faveur d'aucune personne; et si Nous ou nos successeurs venions à en faire quelque donation ou aliénation contre ceci, qu'elle soit nulle et ainsi nous la déclarons". Cette notion contribue à expliquer l'énergie avec laquelle l'Espagne défendit le territoire américain et les Îles Malouines qui en font partie.

Les voyages de certains navigateurs anglais qui ont affirmé avoir aperçu les îles, mais qui n'en ont pas pris effective possession, ne constituent certainement pas un titre, même pas un titre imparfait (Davis, 1592; Hawkins, 1594). D'autre part la cartographie anglaise de l'époque ne fait nullement référence à ces prétendues découvertes. Sur ce point les auteurs sont d'accord, même les auteurs étrangers. Cependant, étant donné que l'Angleterre affirme que les deux ont découvert les îles et la priorité dans la découverte est l'argument principal des écrivains anglais afin de soutenir ses prétentions sur celles-ci, peu de mots sont nécessaires. Quant à Davis, nous dirons que lui même affirme que pendant qu'une tempête entraînait son navire, il aperçut à l'horizon des taches, un peu plus sombres que la brume qui les entourait, ces taches lui parurent être des îles inconnues. Ce serait la découverte. Il faut ajouter qu'il ne les a même pas nommées, il ne les a pas approchées

et n'a fixé la moindre latitude. En ce qui concerne Hawkins, le rapport du voyage que l'on suppose fût écrit par Hawkins lui même, contient cette description des îles: "La terre est une plaine peuplée, ayant un bon aspect; nous avons vu beaucoup de feux mais nous n'avons pas pu parler aux habitants. Elle a de grands fleuves d'eau douce, elle n'est pas montagnaise et son aspect et son climat tempéré font penser à l'Angleterre". Cette description idyllique d'une réalité désolée, d'îles frappées par le vent et la mer, étant si absurde, nous dispense de tout commentaire. Aujourd'hui des écrivains anglais pensent que Hawkins avait vu la côte sud de la Patagonie et non les îles Malouines.

II. — L'OCCUPATION: LA FRANCE, L'ESPAGNE ET LES ÎLES MALOUINES

Au cours du XVIII^e siècle, ont eu lieu les faits qui ont donné origine à la situation actuelle. Tous les auteurs reconnaissent l'importance des expéditions entreprises, pendant près d'un demi siècle, par les marins français de Saint Maló. C'est de là que provient le nom des îles — Îles Malouines — lequel dans la langue espagnole actuelle est devenu la dénomination générale pour les argentins, depuis les premières années de l'indépendance.

Pendant les voyages commandés par Louis Antoine de Bougainville partant de Saint Maló, il a été pris possession des îles au nom du roi de France et il a été fondé un établissement qui a matérialisé un début d'effective occupation et colonisation. Diplomatique, militaire, et navigant M. de Bougainville était un homme de grande capacité intellectuelle et morale, instruit dans les mathématiques et dans la littérature, ses écrits révèlent qu'il avait la lucide concision de l'intelligence française. Cet homme riche, instruit, secrétaire d'ambassade, protégé par Madame de Pompadour, aide-de-camp de Choiseul, suivit, au seuil de sa maturité sa vocation de navigant. Diderot a ainsi fait son portrait: "Il est aimable et gai; un vrai français, équilibré par son *Traité de Calcul intégral d'une part, et par un voyage autour du monde, d'autre part*".

Bougainville avait mis sa fortune au service de la première expédition, qui fut patronnée par Choiseul, le puissant ministre de Louis XV. Son objectif principal était coloniser, et dans ce but, il embarqua des chirurgiens, des forgerons, des menuisiers ainsi que des femmes et des enfants. Dans son livre "Voyage", il écrit qu'il fut impressionné par "l'immense silence (des îles) qui n'était interrompu que par les cris occasionnels des monstres marins". Il fonda Port Louis et sur un obélisque il a gravé l'inscription suivante: "Bien que petits, nous entreprenons de grandes choses".

Mais l'Espagne exigea au gouvernement français de retirer la colonie. Choiseul envoya Bougainville à Madrid dirimer la question. Il est important de signaler que l'Espagne n'a pas accepté de discuter son domaine, considérant la question indiscutable. Il faut tenir compte qu'à ce moment là, la France pouvait alléguer des titres solides: ses marins occupaient les îles, ils y avaient organisé une colonie, et l'entreprise était administrée par une compagnie agissant avec l'autorisation de l'Etat français. Cependant, la France a accepté la souveraineté espagnole sur les îles et ordonna la retraite de la colonie. Voilà comment Bougainville résume la situation dans son livre "Voyage": "Au mois de février 1764, la France avait commencé à installer une colonie aux îles Malouines. L'Espagne revendiqua ces îles, les considérant *comme une dépendance du continent de l'Amérique Méridionale et le Roi ayant reconnu son droit*, je reçus l'ordre d'aller remettre notre colonie aux espagnols". Ces mots, étant si précis, ne requièrent aucun commentaire de plus. Un détail est à signaler: le reçu livré par les autorités espagnoles fait état du fait que Port Louis et toute autre colonie française n'était, dit-il, testuellement que "des colonies intruses dans les îles Malouines de Sa Majesté Catholique".

III. — L'ESPAGNE, L'ANGLETERRE ET LES MALOUINES

Vers la fin du XVIII^e siècle commença le déclin de l'hégémonie espagnole tandis que la prépondérance de l'Angleterre s'affirmait. Les deux nations luttaient pour la

domination politique et économique de l'hémisphère occidental. A ce moment là Charles III d'Espagne cherchait la paix, mais il dut défendre les domaines d'Amérique contre la Grande Bretagne. Les gouvernements de la Grande Bretagne et la classe commerciale anglaise désiraient posséder la plus grande quantité de colonies afin d'étendre son pouvoir politique et de protéger son commerce. Les domaines de la Couronne en Amérique étaient un obstacle à ce dessein. Devant cette situation, les autorités anglaises créaient à l'Espagne des difficultés dans les relations de celle —ci avec l'Amérique, en occupant, dès qu'elles le pouvaient, des terres espagnoles et protégeant le contrebande. Dans ce contexte général il est inséré le dangereux épisode des Malouines entre les deux pays, lequel eut lieu au moment où la lutte pour la domination maritime et coloniale les avaient rendus des virtuels ennemis.

Les événements se sont passés de la sorte: John Byron —grand père de Lord Byron— prit en 1765, possession des îles au nom de Georges III d'Angleterre; ensuite il fonda "Port Egmont". Ce fut la première fois que la Grande Bretagne occupa une partie des îles, et elle le fit d'une manière tellement cachée qu'il fut difficile de les localiser. Ils savaient parfaitement ce qu'ils faisaient. En ces jours là, Lord Egmont, premier Lord de L'Amirauté écrit textuellement, "Les Malouines sont la clé de tout le Pacifique". Dans le contexte politique, l'attitude du gouvernement anglais fut aussi caractérisée par l'occultation et les événements suivants font foi de cette affirmation. A cette époque, l'Ambassadeur d'Espagne auprès du gouvernement anglais était le Prince de Masserano, un étaticien accompli. Lorsqu'il apprit l'occupation anglaise aux Malouines il demanda une entrevue avec le Duc de Richmond, le secrétaire d'Etat. Dans le rapport à son gouvernement, Masserano raconte que pendant cette réunion il lui avait demandé la raison du voyage aux Malouines et l'intention de l'Angleterre. Selon le texte écrit par Masserano, la réponse fut: "Il me dit d'un ton railleur qu'ils étaient allés dans les îles à la recherche de géants, et je lui répondis que si l'on m'avait demandé des renseignements à ce sujet, j'aurais pu les leur donner, sans besoin du voyage. Ensuite il me fit savoir qu'il ne savait pas s'ils y étaient allés faire quelque découverte ou bien établir une colonie. Je lui dis alors que cela m'étonnait assez car, ces pays appartenaient

au Roi d'Espagne et personne ne pouvait s'y établir". En apprenant tout ceci, le très prudent Charles III écrivit dans une lettre: "Je supporte encore les injures des anglais, mais lorsque je ne pourrai plus le faire tout va éclater".

L'Espagne expulsa les anglais sans ménagements; l'Angleterre ressentit le violent moyen d'expulsion. Les deux pays mobilisèrent leur flotte et la guerre faillit être inévitable. Hume dans son Histoire de l'Angleterre commente que la dispute donna aux îles Falkland une célébrité qu'elles n'avaient jamais connu auparavant.

Cela fut suivi de difficiles négociations. Il est essentiel de souligner qu'*au cours de ces négociations l'Angleterre n'a pas allégué la souveraineté sur les îles*, elle invoqua de manière textuelle "la dignité de la Couronne Britannique et l'injure à être réparée". Tous les historiens coïncident en ce que la réclamation anglaise ne s'est pas appuyée sur une violation de la souveraineté territoriale mais sur l'outrage à l'honneur. Poussé par ce sentiment le gouvernement anglais demanda la restitution temporaire de Port Egmont dans le seul but de réparer l'offense et d'apaiser l'opposition. Afin d'éviter la guerre les autorités espagnoles acceptèrent la demande mais en se réservant expressément la souveraineté. C'était bien clair: il s'agissait d'une restitution physique de la possession, temporaire, strictement circonscrite à satisfaire l'honneur anglais, mais sans aucune portée concernant la souveraineté espagnole sur les îles. L'Angleterre accepta cette solution et la réserve de la souveraineté faite en faveur de l'Espagne. Ceci est resté fixé de façon incontestable, dans le Pacte conclu entre les deux puissances, qui est le document clé de cette affaire. La clause respective exprime: "Le Prince de Masserano, déclare au nom du Roi, son Seigneur, que le compromis de Sa Majesté de restituer la possession du fort et du Port appelé Egmont, *ne peut, ni doit nullement affecter la question du fait antérieur de la souveraineté (de l'Espagne) sur les Îles Malouines, autrement appelées Falkland*".

Plus encore. Les historiens affirment qu'il a existé une clause secrète par laquelle le gouvernement anglais s'engageait à se retirer des îles dans un délai de trois ans. Les faits prouvent que cette clause exista, puisque la Grande Bretagne tint sa parole et en 1774 se retira de Port Egmont.

Du point de vue juridique il est bien clair que l'abandon de la possession précaire exercée par la Grande Bretagne à Port Egmont fut définitive, étant donné que la possession sans titre —le cas d'Angleterre— ne peut se maintenir que moyennant des actes matériels de possession.

Il y a dans ce conflit un autre aspect fondamental. L'Accord et spécialement la clause, provoqua, dans le Royaume Uni, une réaction passionnée de la part de la presse et de l'opposition. Cette attitude était logique puisque le texte comportait le renoncement de la Grande Bretagne à la souveraineté sur les îles. A cette époque là Lord Chatham était à la tête de l'opposition à la Chambre des Lords, il était l'un des constructeurs de l'empire, un homme de grande influence par son intégrité et qui était craint par son oratoire passionnée et ironique. Chatham avait la vertu de la sincérité qui était rare parmi les hommes d'état anglais. Macaulay dit à son égard que par sa sincérité il rendait noble même l'erreur. Chatham rédigea et envoya au Roi une protestation signée par dixhuit pairs dans laquelle il affirma que non seulement l'honneur anglais avait été outragé mais aussi dérogé. A la Chambre des Communes, Burke, peut être le plus grand orateur politique anglais du XVIII^e siècle, signala textuellement: "Cette clause est la plus désastreuse que l'on eût jamais pu imposer à la Grande Bretagne". La réaction de l'opposition constitue le meilleur commentaire à la déclaration espagnole de souveraineté.

Il y a, enfin, un petit livre anglais écrit il y a plus de deux cent ans, qui est actuellement très important. Il a été écrit en 1771, par Samuel Johnson, au centre du conflit et à la demande du gouvernement britannique afin d'apaiser l'opposition. A ce moment là, Johnson avait de la primatie littéraire et exerçait de l'influence morale et politique. De nos jours, il conserve une importante place dans la littérature anglaise, où il représente le culte des valeurs artistiques et politiques établies par la raison. Ce mémorial a pour titre "Pensés sur les récentes négociations concernant les Îles Malouines" et il a dans cette affaire et d'après nous une exceptionnelle signification, car il exprime, sans aucun doute, l'exacte pensée du gouvernement britannique. D'ailleurs ce petit ouvrage est rédigé dans le style précis de l'humaniste et avec la force du raisonne-

ment qui caractérisent le style classique de ce moraliste et critique anglais. Son intelligence, sa réflexion et son style, sont nettement classiques.

Or Johnson affirme: "Le droit qu'octroie la découverte apparaît comme probable, mais le droit qu'octroie la priorité dans l'occupation j'ignore sur quoi pourrions-nous le fonder". Puis, quant à la restitution temporaire du Port Egmont, il signale: "On nous a donné plus de ce qu'on pouvait attendre". Et il traite encore la dévolution du Port Egmont avec les mots suivants: "Poursuivre plus loin les avantages obtenus, n'aurait été ni généreux ni juste". Rappelons maintenant ce que Grimaldi (Ministre d'Espagne) aurait pu répondre. Il aurait pu dire: "Il y a déjà plus de deux siècles que nous gouvernons des grandes extensions de l'Amérique avec un titre peut être valable par cette simple considération: aucune autre nation ne peut présenter un titre meilleur, le droit de découverte et de première occupation, et ces titres sont les seuls existant dans le monde entier. Nous (les espagnols) avons été au moins les découvreurs généraux de la région magellanique et jusqu'à présent nous l'avons occupée avec toutes ses adjacences. Le monde a admis notre justice et vous mêmes, anglais, vous l'avez acceptée lorsqu'il y a près de vingt ans vous avez nié toute intention de vous établir dans les îles". Ainsi, Johnson qui représente la voix du gouvernement anglais, reconnaît la souveraineté de l'Espagne.

En résumé, le Pacte de 1771, l'acceptation de la réserve espagnole, l'opposition du Parlement, la retraite des anglais, la postérieure occupation d'Espagne sans protestation de la Grande Bretagne, démontrent catégoriquement la reconnaissance anglaise du droit espagnol. Ainsi, la situation juridique est restée établie définitivement en faveur de l'Espagne. Depuis lors, l'Espagne exerça la possession pacifique des îles tant que dura son domaine au Río de la Plata.

IV. — LE DROIT

Avant tout, il est juste de rappeler que la légitimité du titre d'un Etat concernant l'acquisition d'un territoire, est régie par les principes en vigueur au moment de cette ac-

quisition. Or, selon les auteurs du XVIII^e siècle la découverte suivie d'une occupation effective et de la fondation d'une colonie, constituent les conditions requises pour l'acquisition de la propriété. Comme exemple, on fera référence à l'opinion de Vattel —auteur anglais qui écrit peu avant le conflit entre l'Espagne et l'Angleterre— et dont la doctrine était acceptée de façon unanime à ce moment là. Dans son oeuvre célèbre "Droit des Gens", Vattel expose cette opinion: "La prise de possession sans occupation doit être considérée en opposition directe avec la nature. Le droit des gens ne reconnaîtra la propriété et la souveraineté d'une nation que sur les terres qu'elle ait occupé de fait, qu'elle utilise de manière actuelle et où elle ait établi une colonie". Les faits cités ci-dessus font foi que l'Espagne a parfaitement rempli ces exigences inéluctables.

V. — LA GEOGRAPHIE ET LA GÉOLOGIE

Il existe, dans ce cas, une troisième circonstance qui selon l'Espagne n'est pas moins déterminante que les formalités requises par les jurisconsultes: la proximité et la dépendance des îles du continent. Cela nous mène directement à faire une considération sommaire sur la géographie et la géologie. Il est bien connu que les Malouines constituent une dépendance géographique du continent. Vers la fin du siècle dernier, Eliseo Reclus —le célèbre géographe français— a affirmé: "L'Argentine a protesté en vain contre cette annexion (anglaise), bien qu'il s'agisse d'une dépendance naturelle du continent sudaméricain, l'archipel est devenu une colonie anglaise".

Quant à la géologie, il suffit de rappeler que la mer argentine —peu profonde— recouvre superficiellement la plaine submergée entre le continent et l'archipel.

VI. — L'ARGENTINE, L'ANGLETERRE ET LES MALOUINES

Afin de bien comprendre ce qui s'est passé et ce qui se passe aujourd'hui entre l'Argentine et l'Angleterre, il est peut être utile de décrire quelques aspects du caractère

national anglais et ses contradictions. L'île et la mer ont façonné ce caractère. Emerson dans son admirable étude sur le caractère anglais, a signalé: "L'Angleterre subsiste à force d'antagonismes et de contradictions. La base de sa grandeur sont les vagues turbulentes".

Face au droit, sa conduite présente une profonde contradiction. D'une part il résulte impossible de ne pas reconnaître son apport fondamental à la liberté humaine depuis la Grande Charte jusqu'à la Révolution de 1688. Comme il est connu, l'*habeas corpus* barre à, l'état à pouvoir absolu le domaine de la justice, et l'intention de base de la révolution anglaise de 1688 fut celle de limiter le pouvoir de l'état au bénéfice des droits de la personne. Mais, d'autre part l'égoïsme, caractéristique des cultures insulaires et la croyance qu'aucune autre nation peut lui être comparée, impulse ses actes. De cette manière, l'Angleterre respecte le droit dans le plan interne, pour ses citoyens, mais, sur le plan international, elle ne l'admet pas pour les autres, quand il peut causer un préjudice à ses intérêts; et elle n'admet pas d'obstacles lorsque la passion agite son âme énergique, impérialiste et hautaine. Dans ces circonstances, tel qu'on vient de le dire, elle invoque l'empire de la loi mais en appliquant la loi de l'empire. Par ces motifs, Emerson assure: "La politique extérieure de l'Angleterre en plus d'être ambitieuse et avare, elle tombe fréquemment dans le manque de générosité et de justice". Ceci nous permet de comprendre comment le pays de la Grande Charte, de Shakespeare et de Shelley, peut coexister avec le pays de Gibraltar, de la guerre anglo-boer, de Suez et des Îles Malouines.

VII. — NOS DROITS ET L'USURPATION

Evidemment, à partir de la déclaration de l'indépendance, l'Argentine a hérité le droit historique d'Espagne par application de la doctrine universelle selon laquelle lorsqu'un état nouveau naît d'un corps politique préexistant, il hérite des droits et obligations de l'Etat antérieur. Dans ces cas, l'effectif exercice de la souveraineté est un facteur décisif. A ce sujet, déjà le 30 Mai 1810, la Junte, moyennant les signatures de son Président Cornelio de Saavedra et de Juan José Paso, Secrétaire des Finances,

disposa le paiement des salaires de l'ancien Gouverneur Gerardo Bordas. En 1820, les Provinces Unies prirent possession des îles. En 1829, Martín Rodríguez crea le Commandement politique et militaire qui avait son siège à Puerto Soledad. Le décret du 10 juin de la même année fondement d'une manière parfaitement claire, les droits argentins par: *"La possession d'après le droit du premier occupant, le consentement des puissances de l'Europe et l'adjacence de ces îles qui faisaient partie de la Vice-royauté de Buenos Aires, gouvernement duquel elles dépendaient"*. Ce décret est fondamental car il constitue le complément de la possession concrétée en 1820 et réaffirme la volonté nationale des Provinces Unies, de conserver sous leur domaine, en tant que l'héritière de l'Espagne, toutes les terres qui avaient appartenu à l'ancienne Vice-royauté du Río de la Plata. En outre, il signale les droits inaliénables qu'avait le pays à cette époque, et que par conséquent a la Nation actuelle, sur toutes les terres situées dans la région sud de l'Amérique Méridionale, et à l'Atlantique jusqu'à sa conjonction avec le Pacifique. Ainsi, l'héritage de l'Espagne et l'occupation argentine ont consolidé notre droit d'après une doctrine indiscutée.

Comme il est connu Louis Vernet fut désigné Commandant Politique et Militaire et avec ce titre il prit publiquement possession des îles le 30 août 1829. Il est juste de rappeler les mots qu'il prononça à cette occasion: "Conformément au décret du 10 juin qui vient d'être lu publiquement —dit-il— j'ai choise ce jour de l'anniversaire de Santa Rosa de Lima, afin d'exercer à nouveau dans un acte formel le domaine que la République a sur ces Îles Malouines, celles de la Terre de Feu et ses adjacences jusqu'au Cabo de Hornos. Nous battons aujourd'hui le pavillon de la République. Le Commandant espère que chacun des habitants donnera à toute heure un exemple de sujétion aux lois, en vivant fraternellement, unis et en harmonie afin qu'il naisse dans leur territoire austral une population qui fasse honneur à la République dont nous reconnaissons la domination. Vive la Patrie!". Tel qu'on peut constater les argentins étaient poussés, en 1829, par les mêmes sentiments et la même notion du droit qu'inspirèrent aux argentins de nos jours.

Mais l'Angleterre ne se résignait pas à perdre les îles. Vers le moi d'Août 1829 le Ministère d'Affaires Etrangères anglais demanda à Woodbine Parish —Chargé d'Affaires à Buenos Aires— de protester, auprès des autorités argentines par le décret du 10 juin 1829 et la prise de possession résultante. Le text portant les instructions envoyées à Woodbine Parish explique parfaitement les intérêts et les desseins de l'Angleterre. Il disait: "Le Gouvernement Anglais constate la croissante importance de ces îles; les changements politiques en Amérique du Sud et la nature de nos relations avec les différents Etats qui la composent, ainsi que l'extention de notre commerce au Pacifique rendent vivement souhaitable la possession de quelque point sur, où les navires puissent être approvisionnés et, s'il était nécessaires, être carénés. Devant la possibilité d'être embarqués dans une guerre à l'Hémisphère Occidental, une telle station serait presque indispensable si l'on voulait poursuivre cette lutte avec quelques chances de succès. Actuellement, je ne suis pas en mesure de vous informer sur la décision finale du gouvernement britannique concernant les îles, et s'il sera considéré convenable de reprendre la possession d'une Colonie qui avait été laissé pendant quelque temps, quoique jamais abandonnée... Dans le but de maintenir indemne les droits de S.M. et d'éviter tout dommage résultant des actes du Gouvernement de Buenos Aires, Vous communiquerez au dit Gouvernement de Buenos Aires, l'existence des prétentions de S.M., avec toute sa force".

En 1833, les Provinces Unies, ces Provinces où s'étaient produits les mémorables faits du mois de mai, et où se sont distingués des hommes tels que Moreno, Belgrano, Rivadavia et San Martín, les provinces qui avaient joué un rôle essentiel dans la liberté de l'Amérique, se trouvaient devastées par la guerre civile et l'anarchie qui divisaient l'âme primitive de la Nation en formation. Opportunément l'Angleterre n'ayant ni titre, ni respect de la loi, choisit ce moment pour perpétrer l'usurpation. Il est bien connu que le 3 janvier 1833 la Corvette anglaise "Clio" entra dans le Port "Soledad". Le Commandant Oslow communiqua qu'il prenait possession des îles au nom de Sa Majesté Britannique. Le commandant, courtois et froid, accorda vingt-quatre heures pour amener le drapeau argentin et embarquer la garnison.

L'attentat indigna le peuple de Buenos Aires. Les journaux formulèrent des protestations passionnées. Dans les rues il y eut des scènes qui révélèrent que les argentins n'admettaient pas une occupation à main armée qui mutilait une partie du territoire du pays sur lequel personne ne pouvait mettre en question la souveraineté nationale; il en fut de même dans les villes de l'intérieur du pays. D'après ce que vient d'être exposé, nous ne pouvons que rappeler les notions suivantes, lesquelles furent publiées dans le journal "El Lucero" de Buenos Aires, dix jours après l'usurpation: "L'Angleterre, ou plutôt, son gouvernement, manquant à la foi des traités et en démentant les expressions d'amitié si positives, exprimées par leurs mêmes Rois, s'est emparée subrepticement de l'une de nos possessions sans d'autres formalités que celles qu'on a l'habitude d'employer avec les pays sauvages ou déserts. Nous éprouvons une grande peine à être insultés par les successeurs de l'illustre Canning". D'ailleurs le Gouverneur de Santa Fe, qualifia l'attentat comme "un insulte atroce" et le Gouverneur de Corrientes signala le fait comme "une violente dépouille effectuée par un gouvernement qui ne sait que mesurer que ses propres intérêts et son pouvoir". Le pays de l'Amérique du Sud réactionnèrent aussi; d'abord Bolivia, Brasil et l'Uruguay.

Trois mois plus tard, Manuel Moreno —Ministre argentin en Angleterre, frère de Mariano Moreno— élève une protestation à Lord Palmerston qui, à ce moment là, était à la tête du Ministère de Relations Extérieures. En substance son bien fondé écrit fait mention de la découverte, de la reconnaissance de la part des français et des anglais de la souveraineté espagnole, et de l'effective occupation par l'Espagne et par l'Argentine. Il conclut en avertissant qu'il "déposait cette protestation et avec elle toute la valeur que (ses arguments) ont actuellement et pourraient avoir dans l'avenir". Après longtemps, Palmerston répondit dédaigneusement en affirmant que "les droits de l'Angleterre avaient été indubitablement maintenus pendant la controverse avec l'Espagne en 1771"; et il ajoutait que "d'ailleurs il n'a jamais existé une promesse formelle d'abandon des îles". Cette attitude impliquait effacer directement l'Accord de 1771, la réserve formelle de la souveraineté de l'Espagne, l'abandon volontaire du Port Egmont et la postérieure occupation par l'Espagne et par l'Argentine. Tel

que le signale Groussac, cette affirmation de Palmerston dépasse les plus larges limites que le bon goût impose à la bonne humeur, même à l'humeur britannique. De nos jours, Maurois, dans son "Histoire de l'Angleterre" dit que dans les discussions internationales l'argument habituel de Lord Palmerston était la menace de la flotte britannique.

Mais Moreno ressentit l'offense; il était tenace et lutta. Beaucoup de ses protestations ne méritèrent qu'un avis de réception. Mais en 1848, une énergique réclamation auprès de Lord Aberdeen l'obligea à une réponse. Dans cette dernière le dogmatisme se mêle au bas alliage de l'hypocrisie. Elle dit: "Le Gouvernement britannique ne peut reconnaître aux Provinces Unies le droit d'altérer un Accord conclu entre la Grande Bretagne et l'Espagne quarante ans avant l'émancipation de ces provinces. Quant au droit sur les Îles Malouines ou Falkland, la Grande Bretagne considère cet arrangement comme définitif. Le Gouvernement de Sa Majesté Britannique fait connaître cette décision à Monsieur Moreno, ainsi que sa détermination de ne permettre aucune infraction aux droits incontestables de la Grande Bretagne sur les Îles Falkland".

L'attitude de Palmerston et celle d'Aberdeen préfigurent celles qui l'ont suivie, car les ans sont passés, plus d'un siècle s'est écoulé, le monde a changé mais l'Angleterre n'a pas modifié sa position. Pendant plus d'un siècle et demi, l'Argentine a réclamé et les réponses de la Grande Bretagne ne contiennent qu'une affirmation dogmatique, ou bien une indifférence manifestée parfois courtoisement.

IX. — NOTRE TEMPS ET LES NATIONS UNIES

En 1960 les Nations Unies ont condamné toute tentative de ne pas reconnaître l'intégrité d'une nation (Résolution 1514). Vers 1966 les Nations Unies invitèrent l'Argentine et le Royaume Uni à traiter la question de la souveraineté des îles (Résolution 2065). Cette Résolution fut votée par une majorité exceptionnelle: quatrevingt dix-sept votes favorables et quatorze abstentions. Aucun vote en contre. En 1973, l'Assemblée Générale des Nations Unies manifesta: "Sa plus vive préoccupation car huit années se sont écoulées sans obtenir aucun progrès dans les négocia-

tions"; elle signala aussi, *"sa reconnaissance par les constants efforts réalisés par le gouvernement argentin afin de rendre plus facile le processus de décolonisation et de promouvoir le bien-être des habitants des îles"*.

Il est presque inutile de rappeler que pendant seize ans le Royaume Uni suivit constamment la norme de donner une réponse évasive et d'ajourner indéfiniment le problème central de la souveraineté. Cependant, il y a une exception: en 1968 le gouvernement travailliste anglais fut prêt à reconnaître la souveraineté argentine. Le Brigadier Mac Loughlin, qui était alors l'ambassadeur auprès de la Grande Bretagne, a publiquement manifesté qu'il a existé un projet écrit à ce sujet. Ensuite à cause de la situation économique, le gouvernement perdit de l'appui public à tel point qu'il ne put pas assumer le prix politique que la reconnaissance entraînait. Puis, il n'y eut que le silence ou des réponses évasives. Au mois de février 1982, le Ministre de Relations Extérieures M. Costa Méndez demanda la fixation de réunions précises et de dates exactes pour discuter le problème. Il n'y eut pas de réunions, pas de dates, pas de réponse.

Aujourd'hui, l'Angleterre paye le prix d'un siècle et demi de violation au droit et d'orgueil, étant embarquée dans une lutte passionnée et fatale qui ne cessera tant que la justice ne soit pas respectée.

Avant de conclure, une digression est nécessaire. Il est parvenu à notre connaissance le document officiel du Ministère d'Affaires Etrangères du Royaume Uni concernant les Malouines, publié il n'y a pas longtemps en raison du conflit. En relation aux faits exposés ci-dessus, il ne dit que: "La première colonie britannique fut installée en 1776. Non obstant, une certaine confusion a régné jusqu' en 1833; la France et le Royaume Uni, l'Espagne et le gouvernement de Buenos Aires à ce moment là, établirent en différentes occasions des petites colonies à caractère local, lesquelles n'ont jamais duré plus que quelques années. Outre la raison d'avoir eu une petite population et un institut pénal dans les îles pendant un court délai, avant 1833, la réclamation des îles par l'Argentine est fondée surtout dans le fait que ce pays fut le successeur de la Vice-royauté espagnole du Río de la Plata. En 1833, les

britanniques établirent son domaine sur les îles et, depuis lors, ils ont eu la possession, l'occupation et l'administration continue, effective et pacifique de celles-ci". Le document ne dit rien de plus. Ceci implique l'ommission de la reconnaissance expresse faite par la France, l'exercice pacifique, effectif et ininterrompu de la souveraineté espagnole et ensuite de l'Argentine, le Pacte de 1771 par lequel l'Angleterre reconnaissait la souveraineté espagnole, l'abandon volontaire de Port Egmont en 1774, l'héritage de l'Espagne, et la légitime occupation argentine. Par la fausseté résultant de cette omission, le gouvernement anglais trompe délibérément son propre peuple, même en ce qui concerne son Histoire. Un célèbre écrivain français dit que "L'hypocrisie est l'hommage rendu par le vice à la vertu"; dans ce cas, l'hypocrisie de l'Angleterre est l'hommage que ce pays rend à la vérité, à la vérité qu'il omet sachant qu'il ne peut la contester.

X. — CONCLUSIONS

Nous concluons donc que tout ce qui vient d'être exposé impose cinq affirmations principales. Premièrement, elles prouvent le droit historique de l'Espagne, la découverte et l'occupation. Deuxièmement, que ce droit fut reconnu par la France et par l'Angleterre. Troisièmement, que la continuité juridique de l'Argentine concernant les titres de l'Espagne et l'occupation des îles après l'indépendance, constituent des titres incontestables. Quatrièmement, que les systematiques réclamations motivées par l'agression de 1833, rendent notre droit imprescriptible. Et finalement, que l'occupation à main armée par la Grande Bretagne en 1833, ne peut lui donner aucun droit car aucun droit ne peut naître d'une cause injuste.

De nos jours, le professeur nordaméricain Julio Goebel, auteur de l'un des livres les plus complet sur ce sujet, condamne l'agression anglaise; et, après avoir analysé les titres des deux pays, sous un regard d'ensemble qui comprend les deux parties en litige, il conclut: "Le droit que les états ont forgé au prix de tants d'efforts pour régir leurs relations, est un héritage trop précieux pour qu'il soit détruit dans le but de déguiser les desseins impérialistes de quelque nation que ce soit".

C'est ainsi que notre cause a la force qui émane du mot droit, le pouvoir indestructible de la justice qui n'oublie et ne cède jamais. C'est la raison pour laquelle elle est pardessus le gouvernement, qui n'est que le simple dépositaire temporaire d'une cause permanente. Parcequ'il s'agit d'une cause juste, une communauté démoralisée s'est transformée en une Nation qui réunit les générations passées avec les générations présentes, ceux qui sont morts et qui ont lutté pour défendre le droit depuis 1833 avec nous qui aujourd'hui luttons pour la même cause, et elle les réunit dans une unité supérieure qui exprime les valeurs permanentes de la nationalité. Par justice, la récupération des Malouines sera définitive. La justice ne cède jamais et finalement elle triomphe toujours.